

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2016**

Présents : BOUVIER Jean-Pierre, CALVEZ Gilles, COTTE Cyril, GODEAU Christian, GRABIAS Franck, NOUEN Marie-Ange, PECOUL Michel-Pierre, ROUGALE Alain

Représentés : LIEVEAUX Jean-Paul par CALVEZ Gilles, MARTIN Frédéric par COTTE Cyril, VALLIER Sébastien par BOUVIER Jean-Pierre

Absents : LIEVEAUX Jean-Paul, MARTIN Frédéric, VALLIER Sébastien

Secrétaire : PECOUL Michel-Pierre

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 20H00

### **Prendre acte des modalités de la concertation menée depuis 2008 et des éléments issus de cette concertation dans la cadre du PLU**

Mr le Maire indique que des éléments complémentaires pour cette délibération sont arrivés trop tard et n'ont pas été communiqués au conseil. En l'absence de l'Adjoint à la Vie Locale en charge du dossier et du conseiller municipal en charge du PLU, il décide du report de cette délibération au conseil du mois de décembre ; Cette décision ne modifiant en rien le déroulement du projet de plan local d'urbanisme (PLU).

Mr CALVEZ demande s'il serait possible de consulter ce projet sur internet.

Le n° des délibérations suivantes sera donc modifié.

### **Délibération 2016-72 : prolongation du bail entre la Société Dauphinoise pour l'Habitat et la commune de Gresse-en-Vercors pour les HLM**

Mr BOUVIER rappelle au Conseil Municipal que la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) gère sur la commune un bâtiment de 21 logements collectifs au lieu-dit « La Ville », 458 route de Pierre Blanche.

Cet ensemble immobilier est régi par un bail à construction en date de 1979, signé pour une durée de 55 ans, jusqu'en 2034 donc.

A l'issue de cette échéance, la commune deviendra propriétaire du bien.

La SDH a le projet d'investir dans ce bâtiment via un projet de rénovation énergétique complet de l'ensemble.

Afin d'amortir le coût des travaux qui seront portés par la SDH, maître d'ouvrage, celle-ci demande à la commune une prolongation de ce bail de 20 ans, soit jusqu'en 2054.

Mr BOUVIER précise que le bail à construction a été signé en 1981 avec effet en 1979 ; qu'il est prévu : des travaux de réfection de la toiture, d'isolations extérieures, et changement des huisseries (portes, fenêtres, volets...)

Il s'agit d'une opportunité compte tenu de l'engagement TEPOS (territoire à énergie positive) du Trièves.

Il n'y a aucun engagement financier pour la commune dans ce dossier, la Mairie garantie simplement le droit d'exploitation.

Mr GRABIAS demande la date de début et la durée des travaux, Mr le Maire répond qu'il n'en a pas connaissance.

Me NOUEN demande si ces travaux auront une incidence sur les loyers.

Mr GRABIAS pense qu'il y aura une incidence positive sur les charges de locataires, et que cela pourra aider à la location des appartements, le taux d'occupation étant bas actuellement.

#### **Après délibération, le conseil municipal :**

- **VALIDE la prolongation pour une durée de 20 ans du bail commercial entre la Société Dauphinoise pour l'Habitat et la commune de Gresse-en-Vercors pour les HLM situés au 458 route de Pierre Blanche contre 1 euro symbolique.**

**Vote : unanimité (11 pour)**

## Délibération 2016-73 : Détermination des tarifs de secours en station pour la saison 2016-2017


Mr BOUVIER expose que, comme chaque année avant l'ouverture de la station de ski, le Conseil Municipal doit décider des tarifs appliqués pour les secours.

Mr BOUVIER indique que les nouveaux tarifs correspondent à une hausse de 2%.

Mr CALVEZ rappelle que les tarifs présentés ne peuvent être votés, car la hausse de 2% ne peut s'appliquer sur les tarifs ambulances, tarifs conventionnés jusqu'en 2017.

Seuls les tarifs secours fixés par la Mairie peuvent être augmentés et il convient de modifier les tarifs comme suit :

### TARIFS DES SECOURS GRESSE EN VERCORS SAISON 2016-2017

	EVACUATION PISTE	EVACUATION PISTE + TRANSPORT AMBULANCE MEDICAL	EVACUATION PISTE + TRANSPORT AMBULANCE HOPITAL
	Au Poste de Secours A en €	Ambulance du Trièves au Cabinet Médical B = 170 €	Ambulances du Trièves à l'Hôpital C = 330 €
	A	A + B	A + C
Front de neige	61,20 €	231,20 €	391,20 €
Zone A "Rapprochée"	204,00 €	374,00 €	534,00 €
Zone B "Eloignée"	357,00 €	527,00 €	687,00 €
Zone C "Hors-Piste"	714,00 €	884,00 €	1 044,00 €
Front de neige	Ecole de ski, jardin d'enfants, front de neige TK Bessard et Pras, babar, tremplin de saut à ski, pas de tir biathlon		
ZONE A "Rapprochée"	<b>ALPIN</b> : Piste de luge station (gratuite), l'Écureuil, Olagnière, Bruyères, Clos du Roux, Noisettes, Faisans, Coteilles, snow park Pierre Blanche, Piochanet, le Mur, Babar, départ TK Pierre Blanche, départ TK alleyrans, départ TK Pré Levé, piste de luge Age de glace, le loup blanc, Gélinothe, Cotilles, boarder cross family vert et bleu, cascade de oups. <b>NORDIQUE</b> : Gressette, Barrage, zone d'apprentissage ludique nordique		
ZONE B "Eloignée"	<b>ALPIN</b> : Grand Brisou, Myrtilles, 50ème, Marmottes, Chamois, Tétrás, Crêtes, Cerf, Bouquetin, piste de luge Dolomites (gratuite), boarder expert <b>NORDIQUE</b> : Combe Maunette, Fayolles, Allimas, La Font		
ZONE C "Hors-Pistes"			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (Articles D.2224-1 à D.2224-5)

Vu la délibération n°5 du conseil municipal du 9 septembre 2014,

**Après délibération, le conseil municipal :**

- **VALIDE la grille tarifaire suivante pour les frais de secours 2016-2017 :**

**Vote : unanimité (11 Pour)**

## Délibération 2016-74 : Participation au fond commun de sauvegarde des alpages

Mr le Maire rappelle que suite aux actes de prédation des loups sur le balcon Est du Vercors, des frais ont été engagés par la commune de Château Bernard pour engager un avocat permettant de défendre l'arrêté préfectoral autorisant les tirs de prélèvement, et par la commune de Chichilianne pour l'euthanasie des chiens qui ont attaqué une habitante.

L'idée de mettre en place un fond commun de sauvegarde des alpages a été évoquée, avec un abondement des différentes communes concernées. Les modalités pratiques de ce fond seront définies ultérieurement.

Mr le Maire précise qu'il s'agit d'un vote de principe, qu'il convient d'attendre de connaître le nombre de communes participantes. Qu'il est difficile de prévoir un montant de participation, qu'il convient simplement de valider la participation sur le principe de la commune.

Mr CALVEZ souhaite savoir qui gère le ce Fond.

Mr le Maire indique que le fond n'est pas encore mis en place mais, les actions ayant été engagées par F. PUISSAT il pense que ce sera Château Bernard. Il est précisé que ce fond sert à couvrir les frais d'avocat, et d'euthanasie pour les chiens de Chichilianne. A aider d'autres communes.

Mr GRABIAS indique que l'intitulé de la délibération lui semble inapproprié puisque ce fond n'est pas lié à proprement dit à la sauvegarde des alpages. Il craint que cela ne crée une confusion avec le fond mis en place par la Fédération des Alpages de l'Isère. Il rappelle l'épisode du licenciement du berger. Que la FAI a été condamnée en appel à verser 40 000 €, qu'elle a demandé à ses adhérents sauf à la commune de Gresse de participer pour payer cette amende.

Il convient donc de modifier l'intitulé et le centrer sur le loup.

Mr le Maire valide que les attaques du loup ne se produisent pas que dans les alpages.

Il propose la modification d'intitulé suivante :

**Participation au fond commun en réponse aux attaques et aux conséquences du loup**

**Après délibération, le conseil municipal :**

- **VALIDE la participation de la commune à ce fond**

**Vote : unanimité (11Pour)**

### **Délibération 2016-75 : Convention avec l'entreprise VOIR LA MONTAGNE AUTREMENT pour assurer des animations dans le cadre des TAP 2016-2017**

Mme NOUEN expose que dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires de l'année 2016-2017, plusieurs projets de travail avec des intervenants bénévoles ou onéreux sont prévus. A ce titre, une série de séances avec l'entreprise *Voir la montagne autrement* sur le thème de la Découverte de la nature a été structurée. L'intervention sera de 2h par semaine sur 12 séances. Le coût est de 970 €, frais de déplacement inclus. Il convient de signer une convention avec l'entreprise afin de définir les modalités de l'intervention.

Mme NOUEN précise que cette activité s'inscrit dans le cadre des TAP, du 10 janvier au 11 avril 2017. Cette activité s'adresse aux enfants à partir de la grande section de maternelle et qu'une demande a été faite auprès de l'intervenant pour un programme prenant en compte petite et moyenne section en parallèle.

Mr CALVEZ demande s'il est nécessaire de modifier le planning scolaire ou les horaires des TAP.

Mme NOUEN répond que l'activité ne modifie pas les horaires des enseignants, par contre, les séances étant de deux heures, le planning des TAP sera modifié en conséquence.

Mme NOUEN indique qu'il existe également une proposition pour une activité marionnettes pouvant être envisagée pour la rentrée 2017, et qu'un rendez-vous est prévu début janvier pour une éventuelle activité Yoga. Par ailleurs la commune ne rentrant pas dans le plan de revitalisation rurale il conviendra d'avoir un abondement de la commune pour la prise en charge de ces activités.

Mr CALVEZ indique qu'il trouve qu'il y a redondance avec d'autres intervenants comme le CPIE ou Mr NOIRARD... et les animations sont toujours dans le même thème.

Mme NOUEN indique que ce risque de redondance a été pris en compte et que l'intervenant a prévu de s'adapter.

Mr GRABIAS rappelle qu'il est difficile de faire des activités en extérieur au mois de janvier la nuit tombant à 17h30. Mais il se félicite que les interventions soient faites par des professionnels.

Mme NOUEN indique que l'intervenant et elle-même sont bien au courant des conditions météorologiques en montagne et que cet élément est pris en compte. Elle rappelle également que jusqu'à présent les activités ont été prises en charge par des bénévoles qui se sont très bien occupés des enfants, que ce n'était pas simplement de la garderie.

Mr GRABIAS rappelle que nous pourrions faire appel aux accompagnateurs du secteur, que cela pourrait constituer une économie (frais de déplacement).

Mme NOUEN précise qu'elle a fait la démarche, notamment auprès de J-Y LE COUTURIER et d'autres, mais qu'ils n'avaient pas de programme suffisamment élaboré. Par ailleurs les communes ayant fait appel à l'intervenant prévu sont très satisfaites de sa prestation.

**Après délibération, le conseil municipal :**

- **APPROUVE la convention de prestation de service et financière avec l'entreprise Voir la montagne autrement.**
- **AUTORISE le Maire à signer cette convention et tout document relatif.**

**Vote : unanimité (11Pour)**

### **Délibération 2016-76 : Décision modificative n°3 du budget EAU et ASSAINISSEMENT**

Mr BOUVIER rappelle que le conseil municipal a voté lors du conseil municipal du 11 octobre 2016 l'admission en non-valeur sur le budget EAU 2016 de la somme de 5 288,65 € correspondant au montant des impayés des factures d'eau 2009-T-8 dus par la société Quiétude Evasion. Il a été prévu au budget prévisionnel EAU et ASSAINISSEMENT 2016 la somme de 5 447 € au compte 673 *Titres annulés sur exercices antérieurs*. Il convient de prévoir cette somme sur le compte 6541 *créances admises en non-valeur*.

Mr GUILLAUD-BACHET précise qu'il existe une différence d'environ - 200 € par rapport à la délibération antérieure. Cette différence s'explique par les frais de relance de la Trésorerie dont la Trésorerie ne demande pas le remboursement.

Vu le courrier du comptable public du 25 novembre 2015,

Vu la délibération 2016-68 du conseil municipal du 11 octobre 2016,

**Après délibération, le conseil municipal :**

- **VALIDE les mouvements budgétaires suivants :**

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	5 447,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 447,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 447,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>5 447,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 447,00 €</b>	<b>5 447,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Vote : 10 Pour**

**1 Abstention (Mr CALVEZ)**

### **Délibération 2016-77 : Décision modificative n°2 du budget GENERAL**

Mr BOUVIER rappelle que l'URSSAF a fait un contrôle des budgets de la commune et de la régie des remontées mécaniques ce printemps. Suite à ce contrôle un redressement de 1010 € a été effectué par l'URSSAF au motif que les forfaits du personnel auraient dû être déclarés en avantage en nature. Mr BOUVIER précise qu'à partir de cette année les forfaits du personnel de la Mairie feront l'objet d'une déclaration en avantage en nature.

Mr GUILLAUD-BACHET précise qu'il convient de modifier la somme à prévoir et de n'inscrire que :

+ 500 € au compte 6718 charges exceptionnelles

- 500 € au compte 60612 énergie électricité

Cette somme étant suffisante pour équilibrer le chapitre.

Il convient donc de prévoir la somme de 500 € sur le compte 6718 charges exceptionnelles.

**Après délibération, le conseil municipal :**

- **VALIDE les mouvements budgétaires suivants :**

**+ 500 € au compte 6718 charges exceptionnelles**

**- 500 € au compte 60612 énergie électricité**

**Vote : unanimité (11 Pour)**

### **Délibération 2016-78 : autorisation de demande de subvention au Département de l'Isère et à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'optimisation du domaine skiable, enneigement du secteur Alleyrons piste Blavet et ESF**

Mr le Maire expose qu'un projet de travaux d'optimisation du domaine skiable, d'enneigement du secteur Alleyrons piste Blavet et ESF est en cours. Ce projet permettra de garantir un meilleur enneigement du secteur Alleyrons et du front de neige du côté de l'ESF.

Ce projet est estimé à **189 959,39 € HT**. Le Département et la Région se sont engagés sur un financement possible de ce projet.

Mr le Maire précise qu'il convient de modifier l'intitulé de la délibération car seule la Région est concernée :

**Délibération 2016-78 : autorisation de demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'optimisation du domaine skiable, enneigement du secteur Allevard piste Blavet et ESF**

Mr le Maire précise que nous avons déjà un accord de subvention de 72 451 € de la part du département ; qu'il s'agit de la continuité du plan Dianeige, que notre dossier est bien enregistré auprès de la Région mais que nous devons prendre une délibération ; que la Région s'est engagée à mettre 1 € chaque fois que le département mettrait 1 € pour l'optimisation des domaines skiables. Notre dossier doit être présenté en commission entre le 20 et 25 novembre.

Mr CALVEZ signale qu'il faut modifier le tableau de financement avec ce nouveau montant du Département. Il demande si l'autofinancement est prévu sur le budget de la régie. Il trouve risqué d'avoir commencé les travaux sans engagement de la Région.

Mr BOUVIER répond que oui au départ le projet devait être financé par emprunt sans l'aide de la Région.

Mr ROUGALE répond que M. WAUQUIEZ s'est engagé à financer à même niveau que le Département sur ce type de dossier.

Mr GRABIAS s'étonne de devoir voter une demande de subvention sans information préalable et alors que la décision est déjà prise et les travaux commencés. Il demande qu'il y ait un débat sur les investissements et redemande un débat d'orientation budgétaire.

Mr CALVEZ trouve que les travaux sont positifs pour la station mais regrette qu'ils n'aient pas fait l'objet d'une présentation ou d'un débat en conseil municipal.

Mr le Maire répond qu'il entend ces remarques sur la forme et en tiendra compte autant que possible.

**Après délibération, le conseil municipal :**

- **VALIDE le plan de financement suivant :**

- DEPENSES	RECETTES
Travaux : 189 960 €	Région 38% : 72 451 €
	Département 38% : 72 451 €
	Autofinancement 24% : 45 058 €
<b>TOTAL DEPENSES : 189 960 €</b>	<b>TOTAL RECETTES : 189 960 €</b>

- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes**

**Vote : 8 Pour 2 Contre (JP LIEVAUX, F GRABIAS) 1 Abstention (Mr CALVEZ)**

**Points d'informations divers :**

---

Bilan travaux sur le nordique

Point fait par Mr BOUVIER qui indique que suivant une liste établie, une grande partie des travaux ont été exécutés, et que certains ne peuvent l'être car ils concernent du foncier et qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des propriétaires.

Avancées du dossier Odyssée Verte

Mr PECOUL indique qu'une rencontre avec l'ONF a eu lieu, et qu'une demande de contrat de marque et en cours d'élaboration ; qu'un Comité de Pilotage se met en place dans lequel il souhaite la composition suivante : JP BOUVIER (Adjoint aux finances), COTTE Cyril (Elu en charge de la forêt), 1 représentant des professionnels (accompagnateurs), 1 représentant des RM (aspect technique, câbles...), 1 représentant de GEVA.

Ce comité de pilotage reste ouvert à des volontaires qui en feraient la demande, cependant en fonction du nombre de demandes, il ne sera peut être pas possible d'intégrer tout le monde.

Le contrat de marque sera soumis au comité de pilotage.

M. CALVEZ demande si en cas de carence de l'enneigement l'ouverture de l'Odyssée Verte comme l'an dernier est prévu.

M. PECOUL répond que oui avec plus de facilité même.

Communiqué du nouvel exécutif du PNRV

Mr PECOUL rappelle que suite au non vote du budget suite à l'opposition des départements de la Drôme et de l'Isère ainsi que de la Région Auvergne Rhône Alpes, et suite à la mise sous tutelle du Préfet de la Drôme un Comité syndical a eu lieu le 10 octobre 2016. Une nouvelle équipe a été élue, le nouveau Président du Parc Jacques ADENOT a adressé un courrier (joint à la note de synthèse du conseil de ce jour). Un conseil syndical convoqué en date du 5 novembre a voté les différents budgets

2016. Le territoire du Trièves a deux représentants au bureau dont un Vice-Président à la culture et au patrimoine.

Rapport d'activité 2015 de la communauté de communes du Trièves

Mr le Maire indique que ce rapport est consultable sur le site de CDC Trièves et en mairie.

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la communauté de communes du Trièves

Rapport joint aux documents préparatifs au conseil du 8 novembre 2016

Courrier de Jérôme FAUCONNIER et Frédérique PUISSAT à la DGFIP

M. le Maire signale que les difficultés de la trésorerie de Mens suite à l'absorption de celle de Monestier ont fait l'objet d'un courrier pour rappeler à la DGFIP ses engagements. Ce qui a permis d'activer des recrutements temporaires pour absorber le retard pris à la trésorerie.

Travaux services techniques

Mr GUILLAUD-BACHET fait le point sur les travaux effectués par le service technique de la commune

Transport à la demande

Mr GRABIAS s'interroge sur le fait qu'il n'y a pas eu d'information d'arrêt de ce service qu'il regrette.

Affouage

Mr COTTE indique que l'exploitant a réparé son tracteur, qu'il espère pouvoir finir de sortir les lots ; qu'il conviendra d'attendre le printemps pour pouvoir récupérer les lots.

Transport d'enfants

Mr GRABIAS demande s'il est possible de renouveler l'expérience de transport d'enfants entre la station et le village pendant la période de navettes hivernales.

Mr le Maire rappelle que cette expérience a été tentée et qu'elle n'a pas été concluante.

Mr PECOUL indique qu'il se renseigne sur le surcoût de cette navette supplémentaire.

Rallye Balcons Est et problème de dates.

Mr GRABIAS regrette également que le Rallye du Trièves décide de changer de date sans concertation préalable. De plus la nouvelle date correspond à la date du Trail du Tétraz Lyre.

Mme NOUEN trouve inadmissible le comportement de certains conducteurs du rallye ou accompagnateurs cette année.

Mr le Maire indique qu'il est allé le dimanche même se plaindre auprès du Président du Rallye quand à certains comportements. Il a précisé que des sanctions seront prises et qu'il demandera au Préfet la présence des forces de l'ordre l'année prochaine.

Ouverture Office du Tourisme

Mr CALVEZ demande si les horaires d'ouverture sont arrêtés.

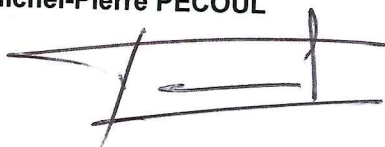
Mr le Maire répond que l'antenne de Gresse restera ouverte pendant les congés scolaires et toute la période d'exploitation de la station. Le déménagement des équipes à Clelles est prévu en janvier.

Cérémonie du 11 novembre

Mr le Maire indique que, sur une idée d'Histoire et Patrimoine, cette année les enfants de l'école auront une participation active à la cérémonie : ils diront quelques mots après l'appel de chaque mort. L'heure de la cérémonie est fixée à 11h30

**Clôture du conseil à 22H10**

**Le secrétaire de séance**  
**Michel-Pierre PECOUL**



**Le Maire**  
**Alain ROUGALE**

